

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

**DTUP 003-1175/09/CC**

**■ Amélioration de performance de dix lignes structurantes du réseau de bus RTM à Marseille - Modification et réduction de l'Autorisation de Programme 2008/00135 et création d'une nouvelle Autorisation de Programme.**

**DITRAAG 09/2852/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les transports publics urbains relèvent de la compétence de la Communauté urbaine.

Dans le contexte de la réorganisation des lignes de bus suite à la mise en service du tramway et au prolongement du métro, la nouvelle architecture du réseau devra se construire à partir de dix lignes dites structurantes venant mailler le territoire en complément du Transport en Commun en Site Propre.

Le projet d'amélioration de performance de ces lignes structurantes a pour objectif principal d'augmenter la vitesse commerciale de 2 km/h et donc de générer une amélioration de service ainsi que des gains de clientèle.

Ces mesures sont aussi de nature à faire baisser les coûts d'exploitation de ces lignes.

Dans l'Autorisation de Programme 2008/00135 pour un montant de 4 260 000 euros, il était proposé d'aménager deux lignes structurantes au nord du réseau RTM : la ligne 26 (2,5 millions de voyageurs par an) reliant le métro Bougainville au quartier de La Martine et la ligne 34 (600 000 voyageurs par an) reliant le centre ville Réformés – Canebière au quartier Le Merlan avec la desserte du campus de Saint Jérôme.

Ces travaux d'aménagement ont été présentés par MPM dans le cadre du programme opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi 2007/2013 du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Ce projet a été retenu et MPM peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 50%.

Pour permettre un meilleur suivi des travaux et des paiements, il est nécessaire d'individualiser les deux lignes de transport au sein de deux Autorisations de Programme.

Dans ce cadre, il est demandé d'approuver :

La modification de l'AP 2008/0135 en ces termes :

Amélioration de performance de dix lignes structurantes du réseau de bus RTM à Marseille –  
Autorisation de programme seconde tranche 2008-2010 ligne 26 RTM  
Et de réduire le montant de cette autorisation à 2 130 000 euros.

De créer et d'affecter une nouvelle AP d'un montant de 2 130 000 euros intitulée :

Amélioration de performance de 10 lignes structurantes du réseau de bus RTM à Marseille –  
Approbation et affectation d'une Autorisation de Programme seconde tranche 2008-2010 ligne 34 RTM.

Ainsi le montant global des AP reste inchangé.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° TRA 008-269/08/CC

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire de réaliser les travaux destinés à améliorer la performance du réseau de bus RTM sur les lignes structurantes 26 et 34 ;
- Qu'il est nécessaire pour un meilleur suivi des financements d'individualiser les deux lignes au sein de deux Autorisations de Programme distinctes.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la modification de l'intitulé de l'AP 2008/00135 : Amélioration de performance de dix lignes structurantes du réseau de bus RTM à Marseille – Autorisation de Programme seconde tranche 2008-2010 ligne 26 RTM.

**Article 2 :**

Est approuvée la réduction de l'Autorisation de Programme 2008/00135 à 2 130 000 euros.

**Article 3 :**

Est approuvée et affectée la création de l'Autorisation de Programme : Amélioration de performance de dix lignes structurantes du réseau de bus RTM à Marseille – Approbation et affectation d'une Autorisation de Programme seconde tranche 2009-2012 ligne 34 RTM.

**Article 4 :**

Est approuvée l'affectation de 2 130 000 euros sur cette Autorisation de Programme.

**Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Autorisation de Programme 2008/00135

Pour l'année 2009 : 1 000 000 euros

Pour l'année 2010 : 1 000 000 euros

Pour l'année 2011 : 130 000 euros

Nature : 2315

Fonction : 815

Sous politique : C360

Nouvelle Autorisation de Programme pour la ligne 34

Pour l'année 2009 : 150 000 euros Nature : 2031 Fonction : 815 Sous politique : C360

Pour l'année 2010 : 250 000 euros Nature : 2315 Fonction : 815 Sous politique : C360

Pour l'année 2011 : 1 400 000 euros Nature : 2315 Fonction : 815 Sous politique : C360

Pour l'année 2012 : 330 000 euros Nature : 2315 Fonction : 815 Sous politique : C360

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
aux Transports

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les Transports Urbains et  
Périurbains

Marie-Louise LOTA

André MOLINO

Certifié conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI